



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – 6 rue des Carrières - SNP.
ARR 2026-07-23-120-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise SNP -25420- BERCHE,
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de création d'un branchement AEP, 6 rue des Carrières, à SELONCOURT.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de renouvellement de branchement AEP auront lieu à SELONCOURT, rue
des Carrières à hauteur du n° 06. Ces travaux se dérouleront à partir du 27 juillet 2026 pour une durée
d'une semaine.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur chaussée
réduite, à une seule voie, régulée par alternat manuel ou par panneaux. Le stationnement sera interdit
aux abords du chantier et la vitesse sera réduite à 30 km/h. La rue des Cités sera interdite à la
circulation le temps des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise SNP chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier
devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en
vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 23 juillet 2026

Monsieur LIEGEART Patrick

Adjoint travaux, voirie et bâtiments